

Inscriptions aux transports scolaires

Du 3 juillet 2022 au 30 août 2022



A partir du 13 juin, les inscriptions transport scolaire régional commence.

Qui est concerné ?

- * Les élèves habitant en Haute-Garonne, à **plus d'un kilomètre en ligne droite de son établissement scolaire**
- * Les élèves scolarisés **de la maternelle au lycée** dans un établissement **public ou privé** (sous contrat d'association avec l'État)
- * Les élèves utilisant régulièrement les services de transport scolaire (fréquentation hebdomadaire minimum de 70%)
- * Les élèves respectant les critères particuliers prévus au règlement, notamment la carte scolaire prévue pour l'enseignement général.

L'inscription est obligatoire avant le 31 juillet, même pour les élèves bénéficiant de la gratuité.

Au-delà du 31 juillet, une participation pour inscription tardive de 25€ devra être réglée afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

La gratuité ne dispense pas de l'inscription, elle permet notamment de dimensionner les services de transport à déployer dans les territoires.

Les élèves doivent obligatoirement s'inscrire sur :

www.lio.laregion.fr

Du 13 juin au 31 juillet 2022.

A compter du 1er août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

L'inscription se fait automatiquement entre l'élève et le Service Régional des Mobilités – Haute-Garonne de la Région Occitanie et l'élève recevra désormais par courrier postal sa nouvelle carte de transport scolaire. Vous n'aurez donc plus de cartes de transport scolaire à distribuer aux administrés.

Les liens utiles :

- * ***Le site de la Région :***

www.lio.laregion.fr

- * *La page des transports Scolaires :*

<https://lio.laregion.fr/Transports-scolaires-en-Haute-Garonne>

- * *Accès à la plateforme d'inscription aux transports Scolaires :*

<https://mes-transports.laregion.fr/ut31/usager/>